

Félix Adler : le Père du revenu maximal

Dans l'article que nous analysons ici, que l'on peut appeler, en fait, le Saint Graal du revenu maximal, Félix Adler étaye une proposition d'impôt gradué sur le revenu. Mais, il pousse son raisonnement, celui de la graduation, à bout : la graduation, ce que l'on appellera aujourd'hui la progressivité, implique, logiquement, un revenu maximal.

C'est seulement parce qu'aujourd'hui, nous nous sommes habitués à une progressivité tronquée au profit des riches que cela nous semble étrange. Ce qui est bien intéressant, ici, ce n'est pas seulement que ce document relate la première occurrence historique d'une proposition de revenu maximal, étayée, argumentée et défendue magistralement par Félix Adler, à New York, en février 1880. Mais c'est bien aussi, sinon plus, que cette proposition a été faite alors qu'il n'y avait pas, aux États-Unis, d'impôt sur le revenu !

Il y en avait eu un durant la Guerre Civile, que les riches américains ont tôt fait de faire abolir après la guerre, et il y en avait eu ailleurs, notamment en Grande-Bretagne, mais au moment de présenter sa proposition, Adler vivait dans un monde sans impôt sur le revenu. C'est seulement en 1913, avec le 16^{ème} Amendement à la Constitution, qu'un impôt régulier sur le revenu fera son apparition aux États-Unis.

Cependant, malgré cela, il y avait des débats, entre intellectuels, auquel Adler, un professeur à l'Université Columbia, participait. Dans cet article, Adler critique la position de John Stuart Mill. Ce dernier s'était prononcé en faveur d'un impôt à taux unique après exemption d'un montant minimal. Adler défait l'argumentation boîteuse du Britannique, et étaye sa propre proposition, qui se fonde sur trois grands axes : exemption d'un revenu de base, impôt gradué par la suite, puis, imposition d'un plafond aux revenus.

Nous présentons ici un premier commentaire sur l'article du New York Times qui rapporte les propos d'Adler. Par la suite, nous proposons une traduction libre de l'article. Enfin, nous avons aussi cru bon d'annexer un extrait des *Principes d'économie politique* de Mill sur l'impôt sur le revenu.

Commentaire sur l'article

I. Coopération

Adler commence par introduire d'idée d'un nouveau régime économique, qu'il situe à mi-chemin entre le communisme et ce qu'il appelle l'individualisme. Il appelle ce système intermédiaire « coopération » et le définit comme un système où le travail se fait en commun, mais où chacun est libre de disposer librement des fruits de son travail.

Le problème, dit-il, est que l'instauration d'un tel système socio-économique requiert des fonds pour mener à bien des « expérimentations sociales ». Ce terme peut porter à confusion. Adler entend par là notamment des « entreprises coopératives ». Mais Adler était aussi un innovateur social. À l'époque, il n'y avait que très peu de services publics. Adler a mis sur pied des programmes de bienfaisance, parfois en collaboration avec la ville de New York, dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du logement. L'on peut donc présumer qu'il entend aussi par ce terme « services publics ». À ce propos, il mentionne, lorsqu'il parle de ces « expérimentations sociales », la nécessité de mettre en place un « un système d'éducation plus complet pour le peuple ».

Après sa brève introduction, l'exposé de sa problématique, il en vient au cœur du sujet : l'impôt sur le revenu.

II. Justification

La définition de l'impôt qu'Adler nous donne est la suivante : l'impôt est « la quantité de sacrifice personnel qu'une communauté est déterminée à imposer [à ses membres] pour garantir le bien public. »

Adler justifie sa proposition d'imposition graduée en réplique à Mill. Mill énonce, dans ses *Principes d'économie politique*, le principe d'« égalité de sacrifice », et il part de ce principe pour étayer ses vues sur l'impôt. Le corps de la critique d'Adler porte sur ce point : un impôt à taux unique ne respecte pas ce principe, car si un impôt léger impose un sacrifice notable à une personne ayant peu de revenus, pour une personne riche, un tel impôt ne représente, au plus, que le sacrifice d'un caprice. Il rétorque donc que le

principe de l'égalité du sacrifice commande bien au contraire de mettre en place un impôt gradué.

Et il va même plus loin : il affirme que personne ne devrait disposer d'un revenu excessif. Il faut bien comprendre qu'Adler vivait à l'époque du *Gilded Age*, l'âge d'or de l'expansion industrielle américaine après la Guerre Civile. C'était l'époque des Rockefeller, Carnegie et Morgan et de leurs fortunes colossales. Lorsqu'il dénonce donc le faste, la vanité et le pouvoir, qu'aucun homme ne devrait posséder, il s'adresse à une société en train d'être déchirée par des fortunes, d'un côté, mais aussi des exclus, pauvres et oubliés, de l'autre. Adler est un de ceux qui travaillent avec et pour les pauvres. Sa perspective, comme on le remarque à la lecture de l'article, est surtout morale. Il semble donc que le but premier de mettre un plafond aux revenus ne soit pas le financement des services publics. Plutôt, le but semble être de remédier aux maux d'en haut : le faste, la vanité et le pouvoir démesuré conféré par la richesse excessive à la première vague de grands capitalistes américains.

Venons-en donc à sa proposition elle-même.

III. Proposition

Adler propose tout d'abord d'extraire une partie du revenu du joug de l'impôt. Mill propose d'exempter ce qui est nécessaire à la vie, à la santé et à l'évitement de la souffrance physique. Adler, lui, reprend les deux premiers éléments et ajoute, ou précise le dernier en proposant d'exclure l'épargne destiné aux jours plus sombres de la maladie et de la vieillesse. Alors que Mill, un utilitariste, propose d'imposer tout le reste, qu'il associe au luxe, Adler, lui, propose d'exclure encore une autre portion du revenu, celle dédiée à la culture et au développement personnel, à la jouissance des choses de l'esprit. La vision de l'homme qu'a Adler est plus holistique que celle de Mill : Adler considère même que cette troisième portion du revenu doit être considérée « sacrée », car elle répond à un besoin essentiel de l'homme. Adler, en réponse à la définition étroite du luxe de Mill, la qualifie de « luxe légitime ».

Ceci dit, il rentre alors dans le vif du sujet : l'impôt gradué et le plafond au revenu. Adler propose un impôt gradué, puis un niveau où cet impôt atteindrait 100 %, ce qui est une conséquence logique de la graduation. Il ne

propose donc pas un plafond carré, mais bien un plafond en voûte¹. Pour déterminer la hauteur de ce plafond, Adler n'énonce ni ratio, ni montant fixe, mais il donne des balises. Il propose d'établir un plafond « lorsqu'une somme élevée et abondante a été atteinte, amplement suffisante pour tous les confort et tous les raffinements de la vie ». Il nous donne aussi une autre balise, celle-là morale, éthique : « et c'est seulement ce qui ne lui appartient pas légitimement, ce qui pour lui n'est que faste, vanité et pouvoir – un pouvoir tel qu'aucun individu ne devrait en posséder – que je ferais remettre dans le fonds général de la société, là où cette portion, au nom de la justice, se doit d'être. »

Adler a donc un but premier : financer un nouveau type de société, mais il a aussi un but second : remédier aux maux d'une richesse qu'il juge excessive.

IV. Application

Adler n'est pas utopiste : il sait que son projet n'a aucune chance de réussir au moment où il le présente. Il sait que les riches sont à la fois insouciants du bien commun : « ne sont pas même satisfaits de n'assumer que la légère charge qui leur a été imposée », malhonnêtes : « ils n'hésitent pas à se tirer d'affaire grâce à de faux serments » et cruels : « rejetant ainsi le lourd poids des dépenses publiques sur les classes les plus pauvres ».

Cependant, il énonce les conditions pour qu'un changement soit possible : « que les gens du commun prennent la situation en main (...) qu'ils soient mieux instruits à propos de leurs droits et de leurs opportunités (...) qu'ils trouvent des législateurs qui représentent vraiment leurs besoins. » Il faut donc plus qu'une mobilisation sociale, mais bien une prise en charge par le peuple de ses intérêts. Pour que ce soit possible, il faut que les gens soient instruits, qu'ils aient accès à une éducation de qualité, non seulement professionnelle, mais aussi politique. Enfin, il faut des représentants politiques qui défendent leurs intérêts. Il conclut avec une quatrième condition : une détermination claire, univoque et affichée.

V. Portée

¹ J'entends par là qu'il ne propose pas une augmentation subite du taux d'imposition marginale à 100 %, mais bien une augmentation graduelle, ce qui suppose plus régulière, jusqu'à ce niveau.

Félix Adler a eu une influence cachée dans l'histoire fiscale des États-Unis, car, l'une des familles qui était impliquée de près dans sa « Société pour une culture éthique » était celle des Seligman. [Edwin Seligman](#), qui a été décrit comme le « doyen du système fiscal américain », ainsi que son père, ont même été présidents de la Société.

Il faut par ailleurs dire que l'histoire du revenu maximal, aux États-Unis, suit le près celle des variations du taux supérieur d'imposition marginale (TSIM). Ce taux indique le prélèvement fiscal au palier d'imposition le plus élevé. Aux États-Unis, il n'a augmenté de manière significative qu'en temps de crise majeure : Première Guerre Mondiale, Grande Dépression et Deuxième Guerre Mondiale. En temps de paix, il s'est effondré, ou s'est mis à décliner plus lentement. Ce qui n'est pas élogieux, quand on y pense, sur la qualité de la démocratie américaine... En effet, cela veut dire que la masse des Américains, d'un point de fiscal, n'ont jamais eu gain de cause au niveau fiscal. Le mieux qu'ils aient eu aura été la stabilité du TSIM... Le pire, une chute libre vertigineuse. Dans le reste du monde, les petits pays ont parfois vu leur TSIM augmenter, un temps, mais les grands ont plutôt suivi la vague américaine, qui, sur le long terme, l'a emporté sur toute la ligne. Cela indique clairement qu'il y a un problème politique qui se jouxte au problème économique.

En revanche, le système politique n'est pas complètement défaillant. Il réussit à canaliser une volonté de changement en temps de crise. Et ce, de manière significative. Il y a aussi des moments, plus rares et moins dramatiques, où des gouvernements ont su augmenter légèrement le TSIM en temps de paix. Le premier de ces moments a été lors de l'adoption, juste avant la première guerre, de l'amendement constitutionnel de 1913. Ce premier petit coup de pouce ouvrira la porte au premier grand coup de pied : durant la guerre, en 1917, le TSIM bondira de 15 % à 67 %. Mais dès la guerre finie, les riches torpilleront le *Revenue Act*, et feront chuter le TSIM à 25 % en 1925. Le résultat : une montée en flèche des hauts revenus, des inégalités et de la spéculation... puis, le Crash de 1929. Au creux de la Grande Dépression, en 1932, le TSIM rejaillira de ses cendres, et sera fixé à 63 %. Il montera à 79 % en 1936. Enfin, durant la seconde guerre mondiale, le taux montera encore plus, pour atteindre 94 % en 1944. Mais de ce sommet historique, il connaîtra une longue chute... Kennedy sera le premier à démanteler l'héritage de la Grande Guerre. Mais c'est Reagan qui assènera le coup final, en 1988, lorsque le TSIM baissera à 28 %. Il faut aussi mentionner qu'entre-temps, les Représentants et Sénateurs américains

avaient perfectionné l'art de la passoire fiscale. Le secteur pétrolier allait être le premier à bénéficier d'un régime d'exception. Plus tard, tous les revenus dérivés du capital allaient jouir d'un taux inférieur à l'impôt sur les revenus du travail. Lorsque la situation était devenue intenable, Clinton, pour des raisons budgétaires, allait réussir à faire augmenter le TSIM à 39.6 %. Aujourd'hui, Obama, grâce à la Grande Récession, vient d'imposer un nouveau prélèvement fiscal sur les ménages et particuliers aisés, pour financer le système de santé américain.

À mon avis, il est cependant fort probable que l'économie américaine périclite, d'ici deux ans, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins. L'un des déclencheurs pourrait être la dette publique américaine, en bonne voie de devenir insoutenable. Cette Seconde Grande Dépression, la Dépression Reagan-Bush, sera sans doute l'occasion d'une autre augmentation significative du TSIM lorsque la crise frappera de plein fouet.

Il faut dire que malgré ce mouvement de balancier – qui n'a rien d'économique, et tout de politique – au fil de l'histoire américaine, il y a aussi un autre mouvement plus subtil, invisible à l'œil nu.

Tout d'abord, le taux plafond du TSIM augmente. Il a augmenté entre la Guerre Civile (10 %), la Première Guerre (67 %), la Grande Dépression (79 %) et la Seconde Guerre (94 %). Évidemment, la Seconde Guerre était aussi plus sérieuse que la première. Et les trois derniers événements étaient relativement rapprochés dans le temps.

Cependant, le taux plancher, lui aussi, augmente. À l'époque de la proposition d'Adler, il était de 0 %. Après la Grande Dépression, il a baissé jusqu'à 24 %. À l'époque de Reagan, il a chuté à 28 %, puis il a connu une légère hausse – qu'il faut cependant relativiser dû au phénomène passoire. Il est aujourd'hui, juste avant l'adoption de la loi pour la réforme du système de santé américain, de 39.6 %². Le plancher est donc un peu flottant, mais il y a, globalement, augmentation : il tend à aller vers le haut.

Aussi, l'on peut noter un dernier point. C'est que la chute après la Première Guerre Mondiale a été prompte : il n'aura fallu que de sept années pour que le taux chute à 25 %. Celle après la Seconde Guerre Mondiale, elle, a été fort

² La nouvelle loi augmentera l'impôt sur les mieux nantis de 1.45 à 2.35 % sur les revenus du travail et de 3.8 % sur les revenus du capital.

lente. Encore une fois, l'intensité du conflit, de la mobilisation et la cohésion de la génération qui en est née peut expliquer ce phénomène, en partie, mais reste qu'il a fallu plus de quarante ans pour que le taux s'affaisse à 28 %.

Ce que je tente de dire, donc, c'est que malgré la faille évidente du système politique, qui favorise les riches, le système réagit en temps de crise, puis, il y a aussi une tendance plus longue, historique, une augmentation graduelle du plafond, du plancher et de l'endurance du TSIM face aux attaques perpétuelles des riches. Il y a donc, globalement, une tendance vers le haut.

Il y a aussi un autre phénomène concomitant. C'est que les propositions de revenu maximal, elles aussi, suivent ce même parcours. Je m'explique.

Adler qui, à notre connaissance, a été le premier, en modernité du moins, à proposer une telle mesure, vivait à une époque où les inégalités étaient devenues ridicules. À ces époques, peu de gens pensent à de tels sujets. Mais il y en a, car l'excès de la situation provoque une réaction inverse. Faisons un saut en avant, au creux de l'ère Reagan, aux États-Unis, et nous voyons que, là aussi, [Sam Pizzigati](#), le guru du salaire maximal aux États-Unis, a réagi. En 1992, il publierà *The Maximum Wage*, première version d'un livre qu'il rééditera en 2004 sous le titre de *Greed and Good*.

Cependant, les moments où de telles propositions surgissent sur la place publique sont, évidemment, on l'aura deviné, en temps de crise. Durant la Première Guerre Mondiale, le [Comité américain sur les finances de guerre](#) (*American Committee on War Finance*), un genre d'ATTAC version USA !, prendra le devant de la scène en proposant un impôt de 100 % sur les revenus supérieurs à \$100 000. Mais c'est vraiment pendant la Grande Dépression que l'idée connaîtra son premier grand essor, avec le mouvement « Partageons notre richesse » (*Share-Our-Wealth*) de [Huey Long](#). Long proposera à la fois un revenu minimum, idée qui allait devenir le salaire minimum, mais aussi un revenu maximal, fixé selon un ratio du premier. Il proposait aussi une fortune plafond, et un héritage plafond. Le mouvement de Long, gouverneur de Louisiane, puis Sénateur américain, était probablement le plus grand mouvement populaire de l'histoire des États-Unis. Les chiffres varient, et il est difficile de faire la part des choses, mais on peut penser que de cinq à sept millions d'Américains étaient membres de l'organisation. Quoiqu'il en soit, Long a été assassiné, en 1935. Mais l'idée faisait son chemin. Durant la Seconde Guerre Mondiale, les Américains débattaient du financement de la guerre : en empruntant, ou en augmentant

les impôts ? Les avis étaient partagés, et il faudra faire les deux. Plusieurs membres de l'entourage du président Roosevelt figuraient dans le second camp. En mars 1942, ils lui proposeront de fixer un plafond aux revenus, entre autres, pour pallier au problème de l'inflation. Le 27 avril 1942, dans une allocution au Congrès, le [Président Roosevelt](#) proposera un plafond fixé de manière à ce que nul individu ne puisse avoir un revenu de plus de \$25 000 après impôt. Ce sera l'apogée, aux États-Unis, de l'idée d'un revenu maximal. Le Congrès rejettéra la proposition du président, mais il augmentera tout de même significativement le TSIM qui atteindra, comme nous l'avons vu précédemment, 94 % en 1944.

Le TSIM restera très élevé jusqu'en 1963, où il était de 91 %, et ce sera là l'époque, si on peut emprunter l'expression, des « trente glorieuses » américaines : boom économique et culturel, et forte croissance de la classe moyenne. L'idée du revenu maximal, à cette époque, s'est éclipsée. Il est important de le noter. Ce n'est qu'en moment de crise, et dans une moindre mesure à l'aube de telles crises, que cette idée rejaillit et refait surface.

La période d'hibernation allait cependant être fructueuse. Cette fois-ci, ce ne sont pas que les gens épris de justice qui s'approprieront de l'idée, mais aussi ceux soucieux d'écologie. En 1973, Herman Daly³, le père de l'écologie économique (*ecological economics*) et sans doute l'un des plus grands penseurs américains, proposera un plafond aux revenus et à la fortune, fixé selon un ratio à déterminer. Comme nous l'avons mentionné, Pizzigati, lui aussi, reprendra l'idée. Ensuite, à partir de là, en monde anglo-saxon, il y aura une lente diffusion. Quelques Britanniques se saisiront de l'idée d'un revenu maximal. Celle d'un salaire maximum, c'est-à-dire d'un plafonnement des revenus du travail, fera aussi son chemin. Daly réitéra sa position à la lumière des écrits de Pizzigati. En 2007, juste avant la crise, Howard Gardner⁴, sommité mondiale dans le domaine de l'intelligence, sans connaître l'histoire de l'idée, proposera lui aussi de fixer un revenu maximal, ainsi qu'une fortune maximale. Sa perspective est intéressante, car elle est différente. C'est en étudiant les motivations des jeunes au travail qu'il en est venu à la conclusion qu'un tel changement était nécessaire. Il dit, par ailleurs : « Si ces propositions en venaient à être appliquées, je prédis

³ Herman E. Daly, How to stabilize the economy, *Ecologist*, 90, March 1973, p. 96

⁴ Howard Gardner, “An Embarrassment of Riches”, in “21 Solutions to Save the World”, *Foreign Policy*, May/June 2007, Issue 160, p. 39-39.

qu'elles seraient acceptées prestement, et que les gens se demanderaient pourquoi elles n'ont pas toujours été mise en place. »⁵

L'étude des inégalités a aussi apporté de l'eau au moulin, le plus souvent indirectement. Nous savons aujourd'hui, avec assurance, que la santé d'une population dépend directement du niveau d'inégalité. Nous savons aussi que ces inégalités sont coûteuses, économiquement et socialement. Il faut garder sa richesse, la protéger, payer des gardiens. Les taux de criminalité dépendent des taux d'inégalité. La confiance qu'ont les gens envers leurs pairs citoyens augmente dans les pays plus égalitaire, et sombre dans la méfiance dans les pays qui le sont moins. Certains en sont même venus à qualifier le facteur inégalité de « théorie unifiée » en sciences sociales, tellement son impact est multidimensionnel.

Enfin, nous savons aussi que, du strict point de vue économique, lorsque les inégalités atteignent un certain niveau, l'économie s'effondre. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis, durant la Grande Dépression, et c'est aussi la cause de la Grande Récession, qui est le début d'une autre Dépression. À l'inverse, lorsque les inégalités sont tempérées, l'économie connaît une période d'expansion et de croissance robuste.

À notre époque, il serait possible, je crois, de canaliser cette puissance retrouvée non pas dans une économie expansionniste, mais vers une économie qui doit être transformée, pour devenir plus verte. Autrement dit, d'un point de vue économique, le plafonnement des revenus, donc des inégalités, pourrait être la clé de la transformation écologique que nous nous devons d'entreprendre. Si l'économie est en puissance, il est plus facile de sacrifier quelques points de croissance à la reconfiguration écologique, environnementale, mais si elle déprime, c'est là chose impossible.

Quoiqu'il en soit, ce qui est notable, dans un premier temps, c'est qu'il y a eu démultiplication des perspectives et des justifications du revenu maximal. Il est cependant vrai que le fil conducteur reste celui énoncé à l'origine par Adler : la justice. Mais les justifications, qui émanent de ce point, vont maintenant dans toutes les directions : écologique, économique, sociale.

⁵ “Were these proposals enacted, I predict that they would be accepted with amazing speed, and individuals would wonder why they had not always been in effect.”

Il y a aussi un second mouvement, qu'il convient de noter. C'est que depuis la Grande Récession, les propositions de revenu maximal ou de son petit frère, de salaire maximal, foisonnent. Il y en a davantage. Il y a parfois une dilution du principe, désolante, où l'on récupère l'expression « revenu maximal » pour signifier un haut TSIM qui n'est pas de 100 %. Mais toutes ces propositions, des plus cohérentes, à celles qui ne tiennent qu'à demi compte de l'histoire, vont néanmoins dans la même direction.

Je suis personnellement d'avis que les propositions de quasi-plafond aux revenus, comme le suggèrent certains, sont dangereuses. Elles ne tiennent pas compte du fait que le problème n'est pas conjoncturel, mais structurel. Nous avions un haut TSIM il y a 50 ans, mais nous revoici dans le pétrin... Je crains donc qu'une simple hausse du TSIM ne règle pas le problème à la source.

Le problème, évidemment, n'est pas qu'économique. Il est aussi politique. Et, là aussi, il est structurel : notre système politique est biaisé en faveur des riches. Selon moi, donc, il faut attaquer les deux fronts simultanément. C'est la seule manière de régler le problème et de s'assurer qu'il ne refasse pas surface. Je compte publier un livre en France et au Québec sur la question. Il sera intitulé *La démocratie citoyenne*. Je ne veux cependant pas faire un détour sur ce sujet, ce qui serait trop long dans le cadre de ce texte-ci. Mais il convient de noter que le problème déborde amplement du côté politique.

Ce second mouvement, donc, c'est un mouvement d'expansion de l'idée. En France, le site [Pour un salaire maximum !](#) permet d'accéder aux informations à ce sujet. Mais cette idée fait aussi son chemin en Espagne, et a quelques héros ailleurs, de l'Inde à l'Australie, en passant par le Canada et la Nouvelle-Zélande. En Grande-Bretagne, le point focal semble être le groupe [Compass](#), qui a su mobiliser plusieurs personnalités politiques, médiatiques et académiques pour demander la création d'une Commission sur les hautes rémunérations (*High Pay Commission*), à l'image de celle sur les faibles rémunérations (*Low Pay Commission*) à l'origine de la mise en place d'un salaire minimum. Le gouvernement n'agira pas, mais *Compass* compte mettre en place une commission indépendante prochainement.

L'on peut se poser la question à savoir si l'idée lancée il y a 130 ans par Félix Adler trouvera aujourd'hui un terrain fertile chez-lui ou ailleurs, peut-être en France ? L'avenir nous le dira, mais la France semble, avec le mouvement qui existe chez-elle, détenir une longueur d'avance. Je lève donc

mon chapeau à la patrie et mes ex-pères et, en croisant bien les doigts, je jure que je cesserai de faire blagues sur blagues sur nos cousins français, s'ils en viennent à être les premiers à adopter un revenu maximal ! Puisqu'il est encore temps d'en profiter, cependant, j'aimerais terminer ce texte par la blague québécoise du siècle, qui s'adresse, bien sûr, à nos cousins crocodiliens :

Quelle est la différence entre
un crocodile et un Français ?

C'est que le crocodile, lui,
La plupart du temps,
Il la garde fermée,
Sa grande gueule.

Mais, ayons l'humilité de l'admettre, s'il pouvait prendre une grosse croquée bien ordonnée qui commence par les riches, nous saurions, gracieusement, lui pardonner ses minuscules péchés. J'espère bien que mon petit topo aura su aiguiser quelques-unes de vos dents, mais, ne voulant pas terminer moi-même croqué, j'en m'envole à l'instant, vers des branches bien élevées...

David Poulin-Litvak
agoracv@yahoo.com

Copyright © David Litvak – Tous droits réservés

Traduction libre de l'[article original](#) du New York Times sur la proposition de Félix Adler

Mais avant, quelques balises pour la lecture de l'article :

I. Coopération

- 1- Le communisme et l'individualisme*
- 2- Définition de la coopération*
- 3- Expérimentations sociales*
- 4- L'impôt comme moyen de financement*

II. Justification

- 5- Définition de l'imposition*
- 6- Exemption d'un revenu de base*
- 7- Graduation*
- 8- Plafonnement*

III. Proposition

- 9- Principe*
- 10- Exemptions*
 - A- Nécessités*
 - B- Épargne*
 - C- Luxes légitimes*
- 11- Impôt gradué*
- 12- Un plafond*

VI. Application

- 13- Le problème*
- 14- Conditions au changement*

ADLER SUR LA RÉFORME SOCIALE

PROPOSITION D'UN SYSTÈME D'IMPOSITION GRADUÉ.

« DES MESURES DE RÉFORME SOCIALE JUSTES »
– CONFÉRENCE DEVANT LA SOCIÉTÉ POUR UNE
CULTURE ÉTHIQUE.

[I] [1] Tous les sièges étaient remplis, hier matin, à la Salle Chickering, lorsque le professeur Félix Adler est monté sur scène pour donner sa conférence habituelle du dimanche devant la Société pour une culture éthique. Le sujet de la présentation était « Des mesures de réforme sociale justes, » et le professeur a débuté en rappelant que les mots sont souvent mal compris. Le terme « athéisme » a été utilisé, avec un effet terrible, pour miner toutes sortes d'innovations religieuses. Certains des esprits les plus religieux du monde entier ont été condamnés comme étant athéistes. Socrate a été condamné par les Athéniens, incapables qu'ils étaient de comprendre sa notion de bonté infinie, et Spinoza, décrit par Schleiermacher comme « ivre de Dieu », a lui aussi été accusé d'athéisme. Ce que l'athéisme est à l'innovation religieuse, le Communisme, lui, est au progrès social. Le Communisme est cette forme d'organisation sociale où les hommes travaillent en commun et jouissent des fruits de leur labeur en commun. Le Communisme est directement à l'opposé de l'Individualisme, qui peut être défini, rigoureusement, comme cette forme de vie où l'individu travaille seul et jouit seul du fruit de son travail. [2] Entre ces deux idées se trouve une troisième forme d'organisation sociale, théoriquement possible, et, dans une certaine mesure, déjà existante. Il s'agit de la Coopération, où les hommes travaillent ensemble, mais jouissent des fruits de leur labeur individuellement. « C'est la coopération, dit le Professeur Adler, qui constitue notre objectif, et une personne qui ne peut voir la distinction entre ceci et le Communisme et qui taxe nos expérimentations de communistes, cette personne est soit déficiente en jugement, ou animée par des motifs malicieux. [3] Mais pour pouvoir rendre faisable la coopération, d'importantes mesures préparatoires doivent être entreprises. Il doit y avoir un fonds généreux pour l'expérimentation sociale, et il doit être clair, dès le départ, que beaucoup de l'argent dévolu à de telles expériences ne sera

jamais retourné, tout comme, par ailleurs, la science est constamment en train de dépenser des sommes considérables sur des expérimentations sans retour immédiat. Il doit aussi y avoir un système d'éducation plus complet pour le peuple, incluant l'instruction subjective, ce qui n'est pas même considéré aujourd'hui, pour préparer les travailleurs à initier des entreprises coopératives avec succès. Les moyens matériels sont un préalable indispensable à la réalisation de tous ces objectifs, et l'une des grandes questions de laquelle la possibilité des réformes sociales dépend est celle de savoir si de tels moyens peuvent effectivement être obtenus. »

[4] Ayant avancé qu'il n'y avait que deux moyens d'obtenir l'argent requis – l'imposition accrue et les contributions volontaires – le Professeur Adler a abordé le sujet de l'impôt d'une manière qui étonnera sans doute certains des contribuables les plus imposés de la Ville. [II] [5] La taxation, dit-il, représente la quantité de sacrifice personnel qu'une communauté est déterminée à imposer pour garantir le bien public. [III] [9] Pour comprendre quel fardeau fiscal peut légitimement être mis sur les épaules des membres d'une communauté, il a procédé par élimination, excluant toutes les situations où une exemption peut être légitimement revendiquée, et laissant la société s'approprier du reste pour le consacrer au bien public. [10] Il y a trois parties du revenu d'un particulier qui devraient être exemptées d'impôt. [A] La première est un fonds pour les nécessités – ces choses dont un homme a besoin pour rester en vie et être en santé. Notre mission est d'aider l'humanité, mais notre premier devoir, si nous voulons vraiment aider, est de voir à ce que nous ne devenions pas nous-mêmes nécessiteux. [B] La seconde partie d'un revenu qui devrait être exemptée est un fonds pour l'épargne. Tout homme prudent mettra de côté un certain montant annuellement pour subvenir à ses besoins en cas de maladie et en prévision de sa vieillesse. [7] Jusqu'ici, le Professeur était d'accord avec M. [John Stuart] Mill sur la taxation, mais par après, il ne pouvait plus le suivre dans son raisonnement et être d'accord avec lui sur le fait qu'après qu'un minimum de revenu ait été exempté d'impôt, qu'au-delà de ce montant, tout devrait alors être imposé à un pourcentage égal. Prenant le taux d'imposition à 3 pourcent, l'homme avec un revenu de \$500 paierait un impôt de \$15; \$1 000 un impôt de \$30 ; un revenu de \$50 000 écoperait de \$1 500, et un de \$500 000 serait taxé \$15 000. « Il y a, évidemment, dit le Professeur Adler, une inégalité des plus flagrantes dans cette égalité apparente. La personne avec un revenu de \$500 doit se priver de plusieurs satisfactions, et les \$15 qu'il paie à l'État créent pour lui un vide. L'homme qui a un revenu de \$1 000 doit aussi vivre très à l'étroit, et les \$30 qu'il paie en impôt auraient pu être dépensés pour des livres qu'il aspire à se procurer, pour des

vêtements pour les enfants, ou pour rendre les choses plus faciles pour l'épouse travaillante, qui peine à joindre les deux bouts. Mais qui me dira que l'homme avec un demi-million ressentira le coup des \$15 000 qu'il paie à l'État ? Aura-t-il à négliger ses besoins, ses affaires, ou alors ses caprices ? Les \$485 000 restant annuellement ne lui suffiront-ils pas à satisfaire tous ses désirs ? Et donc, l'égalité du pourcentage n'entre-t-il pas en conflit avec cet excellent principe que Mill lui-même énonce au début de son argument, à l'effet qu'égalité d'imposition doit signifier égalité de sacrifice ? que tout homme ne sera ni plus ni moins incommodé que son voisin dans l'accomplissement de ses obligations envers la communauté ? [11] Nous exigeons donc, sur le fondement d'une moralité élémentaire, que le pourcentage d'impôt croisse avec l'augmentation du revenu. Nous exigeons un impôt gradué, imposé de manière telle que si, sur un bas revenu, il est de 3 pourcent, il augmentera en proportion des moyens de la personne imposée à 10 et 15 et 30 et 50 pourcent, [12] et qu'enfin, lorsqu'une somme élevée et abondante a été atteinte, amplement suffisante pour tous les comforts et tous les raffinements de la vie, l'impôt s'élèvera à 100 pourcent sur tout ce qui est au-delà – c'est-à-dire que ce qui est au-delà sera imposé en entier. [6] Je protégerais l'individu dans son droit de jouir de tout ce qui a été acquis honnêtement, de tout ce qu'il peut utiliser dans l'atteinte du but de la vie humaine ; [8] et c'est seulement ce qui ne lui appartient pas légitimement, ce qui pour lui n'est que faste, vanité et pouvoir – un pouvoir tel qu'aucun individu ne devrait en posséder – que je ferais remettre dans le fonds général de la société, là où cette portion, au nom de la justice, se doit d'être. »

[C] La troisième portion du revenu d'un individu que le Professeur Adler exempterait d'impôt est un fonds pour les luxes légitimes, et par « luxes légitimes », il entend tout ce qui est nécessaire à l'édification d'une vie intellectuelle et spirituelle élevée. Le renforcement de l'intellect, le raffinement du goût et l'anoblissement de la vie morale sont aussi nécessaires à l'homme que le soutien à sa simple existence animale, et toute la partie du revenu qui est nécessaire à la réalisation de ces objectifs doit être sacrée et réservée à son usage individuel. Mais les plus grandes pensées ont été pensées dans des cadres modestes, et des supports à l'auto-éducation sont ces jours-ci aisément disponibles et comparativement fort abordables. De grandes fortunes ne sont donc plus nécessaires pour s'assurer des luxes légitimes de la vie. [IV] « Je ne crois pas, dit le Professeur, qu'un impôt progressif, tel que je l'ai indiqué, soit probable, ni même possible, sous les conditions présentes. [13] Certains des citoyens les plus riches, loin d'être prêts à assumer une part plus importante de la charge publique, ne sont pas même satisfaits de n'assumer que la légère charge qui leur a été imposée, et

ils n'hésitent pas à se tirer d'affaire grâce à de faux serments, rejetant ainsi le lourd poids des dépenses publiques sur les classes les plus pauvres et illustrant du coup, d'une manière nouvelle, la parole de l'Écriture : « À quiconque a, il sera donné; et à celui qui n'a pas, cela même qu'il a lui sera ôté. » [14] Cette situation ne changera pas jusqu'à ce que les gens du commun prennent la situation en main ; jusqu'à ce qu'ils soient mieux instruits à propos de leurs droits et de leurs opportunités ; jusqu'à ce qu'ils trouvent des législateurs qui représentent vraiment leurs besoins, et jusqu'à ce qu'ils déclarent, en toute tranquillité, et avec tout sérieux, mais aussi avec grande détermination, leur volonté en des termes qui ne soient équivoques, et qu'ils mettent en place la seule mesure possible de répit. Et entre-temps, nous devons espérer que les plus nobles parmi les hommes et les femmes des classes riches renoncent volontairement à leurs superfluités pour répondre à la situation pitoyable et aux besoins criants des pauvres. »

Publié le 9 février 1880

Extrait des *Principes d'économie politique* de John Stuart Mill sur l'impôt sur le revenu

La conférence d'Adler répond à la position adoptée par John Stuart Mill sur l'impôt sur le revenu, position qu'il énonce dans ce passage de ses *Principes d'économie politique*. Mill défend un impôt à taux unique avec exemption d'un revenu de base. Il définit le revenu à exempter comme étant celui « nécessaire à la vie, à la santé et à l'absence de souffrance physique ».

Extrait⁶ (les passages en gras ne le sont pas dans le texte original):

§ 3. [*Should the same percentage be levied on all amounts of income?*]

Setting out, then, from the maxim that equal sacrifices ought to be demanded from all, we have next to inquire whether this is in fact done, by making each contribute the same percentage on his pecuniary means. Many persons maintain the negative, saying that a tenth part taken from a small income is a heavier burthen than the same fraction deducted from one much larger: and on this is grounded the very popular scheme of what is called a graduated property tax, viz. an income tax in which the percentage rises with the amount of the income.

On the best consideration I am able to give to this question, **it appears to me that the portion of truth which the doctrine contains, arises principally from the difference between a tax which can be saved from luxuries, and one which trenches, in ever so small a degree, upon the necessities of life.** To take a thousand a year from the possessor of ten thousand, would not deprive him of anything really conducive either to the support or to the comfort of existence; and if such *would* be the effect of taking five pounds from one whose income is fifty, the sacrifice required from the last is not only greater than, but entirely incommensurable with, that imposed upon the first. **The mode of adjusting these inequalities of pressure, which seems to be the most equitable, is that recommended by Bentham, of leaving a certain minimum of income, sufficient to provide the necessities of life, untaxed.** Suppose 50*l.* a year to be asufficient to provide the number of persons ordinarily supported from a single income,*a* with the requisites of life and health, and with protection against habitual bodily suffering, but not with any *bindulgenceb*. This then should be made the minimum, and incomes exceeding it should pay taxes not upon their whole amount, but upon the surplus. If the tax be ten per cent, an income of 60*l.* should be considered as a net income of 10*l.*, and charged with 1*l.* a year, while an

⁶ John Stuart Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill*, Volume III - *Principles of Political Economy Part II* [1848], University of Toronto Press, 1965, p. 808-811. (En ligne:
http://files.libertyfund.org/files/243/Mill_0223-03_EBk_v5.pdf)

income of 1000*l.* should be charged as one of 950*l.* Each would then pay a fixed proportion, not of his whole means, but of his superfluities.* An income not exceeding 50*l.* should not be taxed at all, either directly or by taxes on necessities; for as by supposition this is the smallest income which *labour* ought to be able to command^c, the government ought not to be a party to making it smaller. This arrangement however would constitute a reason, in addition to others which might be stated, for maintaining *d* taxes on articles of luxury consumed by the poor. The immunity extended to the income required for necessities, should depend on its being actually expended for that purpose; and the poor who, not having more than enough for necessities, divert any part of it to indulgences, should like other people contribute their quota out of those indulgences to the expenses of the state.

The exemption in favour of the smaller incomes should not, I think, be stretched further than to the amount of income needful for life, health, and immunity from bodily pain. *e*If 50*l.* a year is sufficient (which may be doubted) for these purposes, ane income of 100*l.* a year would, as it seems to me, obtain all the relief it is entitled to, compared with one of 1000*l.*, by being taxed only on 50*l.* of its amount. It may be said, indeed, that to take 100*l.* from 1000*l.* (even giving back five pounds) is a heavier impost than 1000*l.* taken from 10,000*l.* (giving back the same five pounds). **But this doctrine seems to me too disputable altogether, and even if true at all, not true to a sufficient extent, to be made the foundation of any rule of taxation.** *f*Whether the person with 10,000*l.* a year cares less for 1000*l.* than the person with only 100*l.* a year cares for 100*l.*, and if so, how much less, does not appear to me capable of being decided with the degree of certainty on which a legislator or a financier ought to act.*f*

Some indeed contend that *g*the rule of *h*proportional*h* taxation bears harder upon the moderate than upon the large incomes, because the same proportional payment has more tendency in the former case than in the latter, to reduce the payer to a lower grade of social rank. The fact appears to me more than questionable. But even admitting it, I object to its being considered incumbent on government to shape its course by such considerations, or to recognise the notion that social importance is or can be determined by amount of expenditure. Government ought to set an example of rating all things at their true value, and riches, therefore, at the worth, for comfort or pleasure, of the things which they will buy: and ought not to sanction the vulgarity of prizing them for the pitiful vanity of being known to possess them, or the *i* paltry shame of being suspected to be without them, the presiding motives of three-fourths of the expenditure of the middle classes. The sacrifices of real comfort or indulgence which government requires, it is bound to apportion among all persons with as much equality as possible; but their sacrifices of the imaginary dignity dependent on expense, it may spare itself the trouble of estimating.

Both in England and on the Continent a graduated property tax (*l'impôt progressif*) has been advocated, on the avowed ground that the state should use the instrument of taxation as a means of mitigating the inequalities of wealth. I am as

desirous as any one, that means should be taken to diminish those inequalities, but not so as to relieve the prodigal at the expense of the prudent. **To tax the larger incomes at a higher percentage than the smaller, is to lay a tax on industry and economy; to impose a penalty on people for having worked harder and saved more than their neighbours. It is knot the fortunes which are earned, but those which are unearned, that it is for the public good to place under limitation.** A just and wise legislation would abstain from holding out motives for dissipating rather than saving the earnings of honest exertion. Its impartiality between competitors would consist in endeavouring that they should all start fair, and not in hanging a weight upon the swift to diminish the distance between them and the slow. Many, indeed, fail with greater efforts than those with which others succeed, not from difference of merits, but difference of opportunities; but if all were done which it would be in the power of a good government to do, by instruction and by legislation, to diminish this inequality of opportunities, the differences of fortune arising from people's own earnings could not justly give umbrage. With respect to the large fortunes acquired by gift or inheritance, the power of bequeathing *q* is one of those privileges of property which are fit subjects for regulation on grounds of general expediency; and I have already suggested,* as a possibler mode of restraining the accumulation of large fortunes in the hands of those who have not earned them by exertion, a limitation of the amount which any one person should be permitted to acquire by gift, bequest, or inheritance.

Apart from this, and from the proposal of Bentham (also discussed in a former chapter) that collateral inheritance *ab intestato* should cease, and the property escheat to the state, I conceive that inheritances and legacies, exceeding a certain amount, are highly proper subjects for taxation: and that the revenue from them should be as great as it can be made without giving rise to evasions, by donation *inter vivos* or concealment of property, such as it would be impossible adequately to check. **The principle of graduation (as it is called,) that is, of levying a larger percentage on a larger sum, though its application to general taxation would be sin my opinion objectionable, seems to met both just and expedients as applied to legacy and inheritance duties.**

The objection to a graduated property tax applies in an aggravated degree to the proposition of an exclusive tax on what is called "realized property," that is, property not forming a part of any capital engaged in business, or *uratheru* in business *vunder* the superintendence of the owner: as land, the public funds, money lent on mortgage, and shares (I presume) in joint stock companies. Except the proposal of applying a sponge to the national debt, no such palpable violation of common honesty has found sufficient support in this country, during the present generation, to be regarded as within the domain of discussion. It has not the palliation of a graduated property tax, that of laying the burthen on those best able to bear it; for "realized property" includes *wthe* far larger portion of the provision made for those who are unable to work, and consists, in great part, of

extremely small fractions. I can hardly conceive a more shameless pretension, than that the major part of the property of the country, that of merchants, manufacturers, farmers, and shopkeepers, should be exempted from its share of taxation; that these classes should only begin to pay their proportion after retiring from business, and if they never retire should be excused from it altogether. But even this does not give an adequate idea of the injustice of the proposition. The burthen thus exclusively thrown on the owners of the smaller portion of the wealth of the community, would not even be a burthen on that *class* of persons in perpetual succession, but would fall exclusively on those who happened to compose it when the tax was laid on. As land and those particular securities would ~~xthenceforthx~~ yield a smaller net income, relatively to the general interest of capital and to the profits of trade; the balance would rectify itself by a permanent depreciation of those kinds of property. Future buyers would acquire land and securities at a reduction of price, equivalent to the peculiar tax, which tax they would, therefore, escape from paying; while the original possessors would remain burthened with it even after parting with the property, since they would have sold their land or securities at a loss of value equivalent to the fee-simple of the tax. Its imposition would thus be tantamount to the confiscation for public uses of a percentage of their property, equal to the percentage laid on their income by the tax. That such a proposition should find any favour, is a striking instance of the want of conscience in matters of taxation, resulting from the absence of any fixed principles in the public mind, and of any indication of a sense of justice on the subject in the general conduct of *ygovernmentsy*. Should the scheme ever enlist a large party in its support, the fact would indicate a laxity of pecuniary integrity in national affairs, scarcely inferior to American repudiation.